

## Avis public

Le 18 août 2026, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2026-108 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ZONE 71555, SECTEUR SITUÉ AU NORD-OUEST DU BOULEVARD TALBOT, CHICOUTIMI (ARS 1819))

Conformément à l'article 51 du décret 841-2001, ce règlement est réputé conforme au Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Saguenay depuis son adoption le 18 août 2026.

Le texte complet de ce règlement est disponible sur le site web de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante :

<https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics>,  
ou au Service du greffe, 201 Racine Est, Chicoutimi, aux heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h.

Ce règlement est entré en vigueur le 18 août 2026.

SAGUENAY, le 20 août 2026.

L'assistant-greffier de la Ville,

BASTIEN GAUDET